

LE LONG CHEMIN DE CROIX DE FRANÇOIS FILLON CE QUI ATTEND LE CANDIDAT DE LA DROITE

Régis de Castelnau est avocat.

Publié le 30 janvier Causeur

Qu'est-ce qui attend François Fillon, et par conséquent la France à moins de trois mois du premier tour de l'élection présidentielle ? Le candidat de la droite et son épouse sont-ils « coupables » de ce dont désormais la clameur les accable ? L'affaire est apparemment simple et chacun, en fonction de ses intérêts politiques a maintenant un avis tranché. Pour ceux qui rêvent d'une restauration de la droite classique après l'horrible épisode Hollandien, et qui, par un vote de classe, ont choisi à la primaire un homme qui leur ressemble, « *le couple Fillon est blanc comme neige* ». Pour ceux qui, avec Pierre Bergé, George Soros, Jacques Attali, Laurent Joffrin, Daniel Cohn-Bendit et tous les autres rêvent d'une présidence Macron qui permettrait de ne surtout rien changer : « *François Fillon a l'âme noire, il est indigne de diriger la France* ».

Trois imprudences

Concernant les faits eux-mêmes tels qu'ils nous sont présentés, j'aurais tendance à considérer concernant l'emploi d'attaché parlementaire, que députés et sénateurs devraient être libres d'organiser leur travail comme ils l'entendent avec les moyens qui leur sont fournis et que les interventions permanentes du juge judiciaire dans le fonctionnement du parlement sont autant d'atteintes à la séparation des pouvoirs. En revanche, l'affaire de l'emploi de Pénélope Fillon à la *Revue des Deux Mondes*, au-delà des qualifications juridiques meurtrières qui risquent de tomber, est beaucoup plus gênante et très déplaisante. Elle est le symbole d'un capitalisme de connivence, devenu insupportable.

Et puis François Fillon s'est mis lui-même dans la seringue avec ses trois énormes imprudences. Il a tout d'abord fait adopter à son épouse des comportements politiquement difficilement défendables. Il se serait ensuite livré – il le dément – à la dénonciation déshonorante de Nicolas Sarkozy auprès du pouvoir socialiste. Il a enfin prononcé cette phrase épouvantable : « *imagine-t-on le général de Gaulle mis en examen ?* » Proférée il faut le rappeler, quand il était en perdition dans les sondages de la primaire.

L'innocence ne protège de rien

Mais la question que l'on va se poser face à la catastrophe politique qui frappe le candidat de la droite, ce n'est pas de savoir s'il est pénalement coupable de quelque chose, question à laquelle il ne sera pas répondu avant fort longtemps et pour l'instant dénuée d'intérêt pratique. Mais d'imaginer ce qui va se passer dans les jours et les semaines qui viennent. En rappelant les règles du cirque politico-judiciaire : il ne faut pas faire confiance à la Justice, et l'innocence ne protège de

rien. Et ceux qui disent le contraire profèrent un pieux mensonge. Il ne faut pas faire confiance à la Justice, parce que l'organisation de l'institution repose précisément sur la défiance vis-à-vis de l'Homme magistrat. Toutes les règles dont il faut sans relâche demander le respect ne sont là que pour compenser le fait que celui qui va juger est un homme (ou une femme) comme les autres, c'est-à-dire faillible. Et l'innocence ne protège de rien par ce que cette Justice est aussi un enjeu, et son utilisation à des fins politiques à un niveau rarement vu, est un des traits caractéristiques de ce quinquennat qui s'achève. Face à cette dérive, le respect des principes, l'innocence ou l'honneur d'un homme ne pèsent pas grand-chose.

Évidemment, même s'il n'est pas idéalement placé pour le faire, François Fillon a beau jeu de hurler au complot, car c'en est un, et de longue main. Déroulons le scénario. Des informations concernant la situation de Pénélope Fillon dont certaines étaient connues depuis longtemps. La connaissance de l'emploi à la *Revue des Deux Mondes* nécessitait en revanche des informations administratives qui ne sont pas accessibles à tout le monde. Le moment choisi, à trois mois du premier tour de la présidentielle, met la droite républicaine dans une situation inextricable. Il faut donc se tourner vers l'exécutif qui face à la catastrophe de la primaire socialiste envoie de plus en plus de signes d'un soutien empressé à Emmanuel Macron. Avec un deuxième acteur essentiel, la presse spécialisée dans l'envoi de ce genre de missiles. Dûment informée, elle a fait ce que l'on attendait d'elle.

Et puis il y a le « *Parquet Financier* », instance créée dans l'émotion de l'affaire Cahuzac, dont la direction a été donnée à des gens de confiance, et qui a manifesté pendant quatre ans un zèle sans faille à l'encontre de Nicolas Sarkozy. Cette institution sous contrôle hiérarchique direct du ministre de la Justice a « ouvert » une enquête préliminaire quelques heures après la publication du *Canard enchaîné*. Première observation, pour qui connaît un peu le fonctionnement de la machine judiciaire, il semble impossible que cette initiative ait été prise sans concertation préalable au moins avec la place Vendôme et plus probablement avec l'Élysée. Et sans que le plus haut niveau de l'exécutif ait donné soit son accord, soit carrément des consignes. Deuxièmement, la célérité avec laquelle se sont déclenchées les investigations : perquisition dès le lendemain, auditions le surlendemain, implique évidemment une préparation bien antérieure à l'article du *Canard enchaîné*. Tous les regards devraient se tourner vers celui que la rumeur nous présente depuis le début du quinquennat comme le patron du cabinet noir de l'Élysée, Stéphane le Foll le rival sarthois de François Fillon. Rien pour l'instant ne permet de l'affirmer, on se contentera donc de quelques déductions face à des évidences. Ajoutons à celles-ci, la misérable opération déclenchée contre Rachida Dati. Qui présente plusieurs caractéristiques, au-delà de son charisme et de son talent, celle d'exaspérer l'establishment qu'il soit de droite ou de gauche. Comme elle dispose en plus d'un incontestable courage dans l'expression de ses désaccords, elle n'a pas envoyé dire à François Fillon ce qu'elle pensait de sa façon de traiter les amis de Nicolas Sarkozy dans la campagne. Elle est donc accusée par les gazettes, bouc émissaire d'une

minable opération de diversion, d'être à l'origine de l'opération. On répondra qu'elle n'a jamais siégé à l'Assemblée nationale, et que l'on ne voit pas comment elle aurait pu accéder à la comptabilité de la société éditrice de la *Revue des Deux Mondes*. Ce qui n'a pas empêché, à droite, ceux qui n'ont jamais accepté Rachida Dati pour des raisons inavouables, de se jeter sur cet écran de fumée. Plutôt que de dénoncer les vrais organisateurs et mener le bon combat.

S'il est élu, François Fillon sera immunisé. Pénélope non...

Sans mesurer peut-être aussi que la restauration dont ils rêvent a peut-être pas mal de plomb dans l'aile. François Fillon, qui a aussi dû se faire expliquer par ses fils, enfin devenus avocats, ce qu'était le temps judiciaire, a dit qu'il se retirerait s'il était mis en examen. Il sait très bien que le parquet n'aura pas le temps, avant le premier tour de la présidentielle de demander l'ouverture d'une information judiciaire menée par un juge d'instruction qui aurait cette compétence. En revanche, le cirque médiatico-judiciaire a commencé, et toutes les péripéties habituelles vont pourrir la campagne. On a déjà eu une première perquisition, et l'audition de témoins de l'accusation. Vont probablement suivre des gardes à vue, des confrontations, etc. etc. Et bien évidemment et comme d'habitude les gazettes amies seront immédiatement informées, alimentées, et les auditions, interrogatoires, transcriptions d'écoutes téléphoniques, dûment manipulés seront publiés. Avec l'effet qu'on imagine à chaque fois. Le parquet financier, tout à son zèle peut également nous offrir une citation directe en correctionnelle, ce qui voudrait dire que l'affaire pourrait être jugée sans passer par la case information judiciaire (instruction). Imaginons une citation à comparaître délivrée aux époux Fillon le jeudi précédent le premier tour pour une audience au mois d'octobre. Si François Fillon était quand même élu, il bénéficierait de l'immunité, mais pas son épouse. Charmante façon de commencer un quinquennat et bonjour l'autorité du nouveau président.

Comment en est-on arrivé là, à placer la France dans une telle situation politique ? Un quinquennat socialiste catastrophe, une primaire de la droite véritable dévoiement démocratique avec le choix d'un mauvais candidat désormais plus que fragile, un pouvoir aux abois, s'autorisant des méthodes barbouzardes et des manipulations indignes pour adouber un freluquet inconsistant et sauver ses petits meubles. Et tout cela au profit du Front national qui n'a même plus besoin de faire campagne.

Le fumet qui se dégage de cette marmite, devient carrément méphitique.

PÉNÉLOPE GATE: ON EST MAL, ON EST MAL! UNE ANALYSE JURIDIQUE DE L'AFFAIRE

Régis de Castelnau est avocat.
Publié le 27 janvier 2017 / Causeur

Juste après les hilarants problèmes d'application de la règle de trois lors de la primaire socialiste, le *Canard enchaîné* est à la relance et nous raconte que l'épouse du candidat des Lodens/Barbours aurait occupé pendant plusieurs années un emploi d'attachée parlementaire de son mari pour une rémunération globale cumulée de 500 000 €. Et ensuite, qu'elle a bénéficié d'un contrat fort bien rémunéré de la part de la *Revue des Deux Mondes*. Et naturellement toutes les mauvaises langues et les esprits mal intentionnés de s'interroger sur le caractère complaisant de ces embauches, sur la réalité du travail effectué. Et sur la cohérence des époux Fillon quand François se présente dans sa campagne électorale comme un irréprochable Monsieur propre, et quand Pénélope se répand dans toutes les gazettes pour dire qu'elle ne fait pas de politique avec son mari et n'en a jamais fait. Retour de bâton?

Avant d'essayer de dissiper un peu le brouillard factuel et juridique qu'installe en général la clameur, nous aurons du mal à cacher une certaine joie mauvaise de voir François Fillon prendre dans la figure un double boomerang. Le premier est l'affaire Jean-Pierre Jouyet, dans laquelle, selon une version que la justice a qualifiée de vraisemblable l'été dernier, François Fillon aurait dénoncé Nicolas Sarkozy auprès du secrétaire général de l'Élysée. Le deuxième est celui de ses propos tenus pendant la campagne, visant toujours le même : « *imagine-t-on le général de Gaulle mis en examen ?* ». Lamentable saillie qui fait le bonheur des réseaux : « *imagine-t-on Yvonne de Gaulle attachée parlementaire ?* » Ensuite le défilé pitoyable de tous ceux qui n'ont eu de cesse de tirer dans le dos de Nicolas Sarkozy lorsqu'il était confronté à l'acharnement judiciaire que l'on connaît. En bredouillant explications et excuses ineptes : « C'est légal ! Elle a effectivement travaillé ! Le *Canard enchaîné* est misogyne ! C'est une boule puante ! » Et celle que je préfère : « tout le monde le fait ! » Argument de plaidoirie effectivement imparable.

Dans ces affaires, il y a toujours un commanditaire. Certains médias ont fait un métier de ce genre de dénonciation. Alors d'où vient le coup cette fois-ci ? Je n'en ai aucune idée, mais beaucoup de doigts pointent les amis de Nicolas Sarkozy. Ceux qu'avec un esprit d'à-propos impressionnant, François Fillon piétine allègrement depuis qu'il a remporté la primaire. Certains s'en sont plaints ouvertement avec un certain courage, comme Rachida Dati, mais d'autres ont dû faire ça dans le feutré.

En tout cas, le parquet financier a immédiatement ouvert une enquête préliminaire sur les faits rapportés par le *Canard enchaîné*. Première surprise, Jusqu'à présent on pouvait penser que cette institution n'avait été créée que pour un seul justiciable, Nicolas Sarkozy. Ils auraient donc décidé de se diversifier ? Deuxième observation,

une célérité qui n'est pas très bon signe. François Fillon a beau prétendre s'en réjouir, et demander à être reçu par le parquet en urgence « pour rétablir la vérité », envoyer son avocat pour une médiatique visite de courtoisie, il a tendance à mal évaluer les choses. Il oublie que c'est le procureur qui tient le manche et que c'est lui qui va organiser les investigations. Rappelons qu'en France, le parquet, et surtout celui-là, n'est pas indépendant du pouvoir exécutif. Les semaines qui viennent risquent d'être assez croquignoles. On peut s'attendre à auditions, gardes à vue, perquisitions au château de la Sarthe, et bien sûr comme d'habitude publication dans la presse tous les PV, transcriptions d'écoutes, et autres documents couverts par le secret... « *imagine-t-on François Fillon mis en examen ?* » Heuh comment dire...

« Détournements de fonds publics, recel, abus de biens sociaux et recel »

Et rappelons enfin que le risque pénal pour la classe politique est moins la condamnation finale éventuelle que la mise en cause en amont avec tous les dégâts que cela implique. Nicolas Sarkozy a collectionné les non-lieux, mais ses mises en cause permanentes ont fini par lui coûter très cher. Si jamais, comme le souhaite François Fillon, intervenait rapidement une décision de classement sans suite, cela ne pourrait être interprété que comme une faveur. Et il se trouverait bien des « parties civiles » pour prendre le relais. Le déroulement d'une affaire politico-financière obéit aux règles de la société du spectacle, on voit difficilement comment le candidat de LR pourrait y échapper. Le mal est fait.

Les chefs d'ouverture de l'enquête préliminaire sont également assez inquiétants : « détournements de fonds publics, recel, abus de biens sociaux et recel ».

Que peut-on déduire ? Tout d'abord que l'enquête portera sur la réalité du travail effectué par Pénélope Fillon comme attachée parlementaire. Mais la mention du recel sert bien évidemment à éviter le risque d'une prescription de l'infraction principale de détournement de fonds publics. Le recel est ce que l'on appelle un délit continu. Si Madame Fillon porte toujours un manteau acheté avec cet argent, le délai de prescription n'a pas commencé à courir...

La mention par le parquet financier de l'infraction « d'abus de biens sociaux » quant à elle, vise la « collaboration » de Madame Fillon à la *Revue des Deux Mondes*. Sur la réalité de laquelle pèse un très lourd scepticisme. J'ai beaucoup entendu qu'après tout M. de Lacharrière faisait ce qu'il voulait de son argent, privé par nature, et que si ça le chantait il pouvait payer la femme de l'ancien Premier ministre à ne rien faire. C'est faux et ça pose un sacré problème. Ce n'est pas l'argent de M. de Lacharrière, c'est celui de la société éditrice personne morale distincte de son patron personne physique. Et dont les dépenses doivent être conformes à l'intérêt et l'objet de l'entreprise tels qu'ils sont définis dans les statuts. Et la loi a donné au juge pénal le pouvoir de l'apprécier. Un salaire versé sans contrepartie de travail effectif est bien un abus de bien social. Surtout que le salaire d'un emploi fictif est une charge déductible aux conséquences fiscales, ce qui fait que non seulement les actionnaires sont lésés, mais le fisc aussi.

Et maintenant, Macron?

On ajoutera que les dépenses considérées doivent être exposées pour des actions licites. Un exemple pris complètement au hasard : organiser sur les fonds d'une entreprise, des parties fines avec des professionnels pour y inviter quelqu'un que l'on suppose promis à de très hautes fonctions pose quand même un petit problème. Parce qu'en fait la vraie et essentielle question de toute cette affaire, c'est de savoir pourquoi M. de Lacharrière a jugé bon de faire cette fleur à Pénélope Fillon et par conséquent à son mari ? La carrière politique de celui-ci, cinq ans Premier ministre était loin d'être terminée, et aujourd'hui beaucoup le donnent comme le futur président de la République. Ce genre de connivence, de fonctionnement a, qu'on le veuille ou non, quelque chose de profondément délétère. Imagine-t-on Yvonne de Gaulle bénéficier de ce genre de largesses ?

Pour revenir à la question du commanditaire possible de la boule puante, l'attitude et la célérité du parquet financier laissent entrevoir une autre option que celle du clan Sarkozy, celle de ceux qui pensent que plomber la campagne électorale du candidat de la droite servirait Emmanuel Macron, pour lequel le soutien de l'Élysée apparaît maintenant évident. Eh bien pour terminer, soyons équitable et jetons un petit coup d'œil sur le pétard qui vient d'éclater au nez de notre Justin Bieber de la politique.

On entend maintenant qu'Emmanuel Macron se serait servi de son poste de ministre pour sa campagne électorale et qu'il aurait dépensé beaucoup d'argent (le nôtre) en réceptions pour préparer sa campagne. Plus de 120 000 € de frais de bouche en huit mois. On verra bien si cela est établi, mais on peut avoir quelques soupçons lorsque l'on entend que l'Élysée serait à la manœuvre pour lui préparer et organiser ses voyages de levée de fonds à l'étranger. Ouille, tout cela constituerait ce que l'on appelle des « *dons interdits de personnes morales ou de l'État* » pendant une campagne électorale, ce qui donnerait une drôle d'allure au compte de campagne. Même si Emmanuel Macron remboursait, cela ne ferait pas disparaître ce qui est aussi une infraction pénale, mais rendrait normalement impossible la validation du son compte même s'il ne dépassait pas le plafond de dépenses autorisées. Il devrait demander des conseils à Nicolas Sarkozy, celui-ci a de l'expérience, la dernière fois, non seulement il a été battu, mais ça lui a coûté 11 millions d'euros.

« Comment allez-vous Madame Le Pen ? Très bien, je ne suis pas surchargée, je passe un hiver paisible. »